

JEUX EN LIGNE. Conseiller au Service central de prévention de la corruption, Noël Pons affirme que la libéralisation des jeux sur le Net offre un boulevard à la criminalité

Rien ne va plus sur la Toile

Résumé par
Dominique Richard

La mise en examen de deux dirigeants de la société de paris en ligne Bwin à la suite d'une plainte de la Française des jeux illustre l'importance prise par les jeux sur la Toile. Les casinos virtuels commencent à drainer des milliards d'euros. Le gâteau suscite une furieuse foire d'empoigne entre les monopoles publics et les opérateurs. Mais ils ne sont pas les seuls à lorgner dessus. Le crime organisé présent de tout temps autour des tapis verts commence à investir le Web. Le gouvernement a décidé de renforcer les sanctions financières contre la publicité faite pour ces jeux d'argent illégaux, a annoncé hier le ministre délégué au Budget, Jean-François Copé. L'objectif est que la sanction aille « jusqu'à cinq fois le montant de l'investissement publicitaire », en général « de l'ordre de 300 000 euros », alors qu'actuellement, pour ce type de publicité elle est « de 4 500 euros », a-t-il précisé.

Conseiller au Service central de prévention de la corruption et auteur au printemps d'un ouvrage remarqué aux éditions Odile Jacob, « Coils blancs et mains sales », Noël Pons dénonce aujourd'hui les risques que font courir la libéralisation effrénée des jeux et l'absence de régulation sur la Toile.

« Sud Ouest ». Connaît-on l'importance des sommes déjà mises en ligne ?

Noël Pons. Evaluer les sommes générées par un secteur dont on a du mal à appréhender le développement est délicat. Au regard des données partielles disponibles, on peut, avec toutes les chances de se tromper, avancer un chiffre de mises situé d'ores et déjà entre 15 et 20 milliards d'euros. Et ce n'est qu'un début.

► De tout temps, le jeu a été le propre de l'homme. Que change la dimension virtuelle d'Internet ?

Toute une série d'opportunités s'ouvre dans ce secteur aux criminels. Les jeux sur Internet ont été libérés des contrôles physiques et géographiques. Un délinquant a la possibilité de toucher le monde entier par ce support, il a donc une espérance de chiffres d'affaires illimitée. De plus, tout un volet de fraudes liées à l'outil informatique existe. Ces manipulations ne sont souvent que des ersatz des fraudes antiques mais elles sont, en revanche, plus difficiles à identifier car elles nécessitent une bonne connaissance de l'informatique et peuvent être mises en place de manière aléatoire, rendant de fait inopérants les contrôles par échantillonnage.

► Quels contrôles peuvent s'opérer sur toutes les sociétés de jeux en ligne qui fleurissent sur le Net ?

Les contrôles doivent porter sur la réalité de la société, sur l'iden-



Société Bwin. Deux dirigeants de la société de paris en ligne Bwin ont été mis en examen à la suite d'une plainte de la Française des jeux

PHOTO PQR / FRANZ CHAVAROCHE

tité de ses véritables dirigeants, sur le fonctionnement des logiciens gérant les flux financiers, sur les risques de publicité mensongère. Il est aussi obligatoire de prévoir un archivage des connexions entre les divers mouvements financiers pendant une durée excédant l'année. Cela implique la mise en place d'une structure support informatique unique (géographiquement et physiquement) non sous-traitée, et dans laquelle les contrôles automatisés ou pas doivent être constants et non aléatoires. Ce qui a un coût non négligeable. Or ce n'est pas souvent le cas.

► En fait, il n'existe aucun contrôle ?

Les sociétés ouvrant déjà dans le secteur sont souvent situées dans des paradis fiscaux où la législation est très lâche. Elles sont difficiles d'accès. Mais ce qu'il faut surtout craindre, c'est l'apparition de structures moins encadrées pour lesquelles le gain immédiat est le seul objectif. Dans ce cas, les risques portent sur l'organisation même de la société, au travers de prises de participation, de créations éphémères de filiales à partir de pays peu contrôlés. L'absence d'établissement stable, les difficultés d'identification des opérateurs, l'utilisation des coquilles ou de prête-noms rendent le système totalement opaque et donc risqué pour les joueurs.

► Comment blanchit-on de l'argent en jouant sur le Net ? Blanchir des fonds consiste à

transformer des sommes dont l'origine est illégitime en valeurs légitimes. La pratique la plus plausible est aussi la plus simple : intégrer des mises en espèces en grand nombre jouées par des mulets dans une organisation de ce type et manipuler les gains de manière à ce que le bénéficiaire apparaisse comme un heureux gagnant. Il est aussi possible de manipuler les primes d'entrée qui sont censées être versées aux joueurs. Non distribuées, elles constituent un gain légitime. Au travers de faux sites de jeux judicieusement installés dans des pays non contrôlables, on peut faire remonter des sommes illégitimes. Sans qu'il ne reste au final trace de leur origine.

► Pourquoi dites-vous que les matchs de football peuvent devenir un support privilégié des paris mafieux ?

Le football est international, il peut lever des foules de parieurs qui n'ont rien de commun avec les aficionados. Il est simplement nécessaire de monter un plan média suffisant pour intéresser et rendre dépendants les parieurs à telle ou telle compétition. Ensuite, tout passe par le truquage des compétitions. Ce truquage peut être facilité par la multiplication d'achats de clubs, toutes divisions confondues, par des investisseurs qui peuvent n'être que des prête-noms de groupes délinquants. Mais l'implication d'agents véreux semble prégnante dans ces opérations. Placés en position d'écran, ils

peuvent faire pression sur les dirigeants comme sur les joueurs pour aider le destin.

► En Europe, les monopoles d'État comme la Française des jeux alimentent le budget de la collectivité. Vont-ils pouvoir résister à la libération effrénée qui sévit sur la Toile ?

Les quelques pays qui avaient libéralisé ont bien vite fait machine arrière. Ces monopoles, depuis fort longtemps (en France, l'édit de Chateauguon en 1539) assurent l'intégrité et la fiabilité des jeux. Ils limitent le risque d'implications mafieuses, préviennent la dépendance et protègent les mineurs, ce qui n'est pas rien ! Je suis assez sceptique sur la qualité de la gestion privée pour assurer une gestion d'ordre public à long terme. Son problème reste au final le profit. Or la protection de l'ordre public exige des systèmes de contrôle lourds et exhaustifs...

L'abandon de l'encadrement législatif de l'électricité aux États-Unis a débouché sur la faillite frauduleuse d'Enron qui était devenu le numéro un de la distribution. Des dérives similaires pourraient se produire si nous lâchions ce droit régalien. De plus, la documentation dont on dispose sur les problèmes et le coût pour la collectivité des ludopathies est effrayant : un pasteur australien ne disait-il pas que jouer dans sa maison sur Internet est le plus sûr moyen de la perdre ?... »

Sept ans de prison pour le faux marabout

Pau. La cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques a condamné hier un « faux marabout » à sept ans de prison assortie de six ans de suivi socio-judiciaire avec injonction de soins. En cas de non-respect de ces obligations, il retournera trois ans derrière les barreaux. Il encourait 20 ans de réclusion criminelle. Le 26 juin 2002, une femme de 39 ans avait été découverte morte à son domicile palois. Profondément dépressive et se croyant possédée, elle avait demandé à ce Martiniquais de 43 ans de la désenvoûter. Il avait finalement reconnu lui avoir administré trois doses de méthadone, mais également avoir eu au moins un rapport sexuel avec elle. Pour l'accusation, l'état de léthargie, voire d'inconscience, de la victime empêchait tout consentement. L'avocat général avait requis une peine, « qui ne soit pas inférieure à dix ans de réclusion criminelle », accompagnée d'une mesure socio-judiciaire de la même durée. Il avait insisté sur la nécessité de soins. Le marabout souffre en effet de schizophrénie. Selon les experts, son discernement était altéré au moment du passage à l'acte.

Expertise pour les steaks contaminés

Dax. Dans l'affaire des steaks hachés contaminés par la bactérie Escherichia coli, le juge des référés de Dax a ordonné hier l'expertise médicale du jeune Diego Lorryte, et le versement d'une provision de 8 000 euros à sa famille (Sud-Ouest des 4 et 6 septembre). Agé de 4 ans aujourd'hui, le garçon domicilié à Candresse est grièvement malade après avoir consommé, en octobre 2005, un steak haché conditionné par la société Soviba, dans le Maine-et-Loire, et commercialisé au Centre Leclerc de Dax. Sa famille avait déjà obtenu 11 000 euros de Groupama, l'assureur de Soviba, dans le cadre de négociations à l'amiable. Les parents ont été déboutés de leur demande de 1 200 euros pour couvrir leurs frais de défense. Leur avocat devrait néanmoins déposer une plainte au pénal dans les prochains jours.

En bref

■ **AMIANTE.** Les auditions de trois anciens directeurs de l'usine Ferodo-Valeo de Condé-sur-Noireau ont débuté hier à Paris en vue de leur possible mise en examen dans le cadre d'une affaire où deux ouvriers au moins sont décédés après avoir inhalé de l'amiante.

■ **VITROLLES.** Deux ans de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité ont été requis hier à l'encontre de Bruno et Catherine Mégret, jugés depuis lundi par le tribunal correctionnel de Marseille pour détournement de fonds publics à la mairie de Vitrolles. Le jugement a été mis en délibéré au 18 octobre.